

AFFICHÉ
LE 16.1.02.2023.

Parafe

DELIBERATION N°349

OBJET : COMPTE RENDU AU CONSEIL DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Entendu le rapport de Monsieur le maire, sur le compte rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020 du conseil Municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

Décision n°57/22 du 28 novembre 2022

- Occupation temporaire de deux locaux sis 8, avenue Edouard Gourdon – signature d'une convention

Décision n°58/22 du 16 novembre 2022

- Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'une station hydrométrique

Décision n°59/22 du 16 novembre 2022

- Fixation des tarifs de la participation des usagers aux sorties culturelles du conservatoire de musique Maurice Ravel

Décision n°60/22 du 28 novembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°61/22 du 28 novembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°62/22 du 28 novembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°63/22 du 28 novembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°64/22 du 28 novembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°65/22 du 6 décembre 2022

- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'équipements de radiotéléphonie

Décision n°66/22 du 6 décembre 2022

- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'équipements de radiotéléphonie

Décision n°67/22 du 7 décembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Décision n°68/22 du 13 décembre 2022

- Tarifs pour les stages sportifs municipaux

Décision n°69/22 du 14 décembre 2022

- Défense des intérêts en justice de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

2023/.....

Parafe

Décision n°70/22 du 15 décembre 2022

- Demande de subvention DSIL dans le cadre du CRTE ; rénovation énergétique du groupe scolaire Anne Frank

Décision n°71/22 du 15 décembre 2022

- Demande de subvention DSIL dans le cadre du CRTE ; recouvrement des sols amiantés des bâtiments communaux

Décision n°72/22 du 27 décembre 2022

- Emprunt auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 3 000 000.00 euros pour le budget principal et 200 000.00 euros pour le budget annexe RPA (résidence des personnes âgées)

Décision n°73/22 du 27 décembre 2022

- Emprunt auprès d'ARKEA d'un montant de 700 000.00 euros pour le budget annexe assainissement

Décision n°01/23 du 10 janvier 2023

- Demande de subvention pour l'étude, le suivi et l'exécution des travaux de mise en conformité des installations d'assainissement des parcelles privées – diverses rues

Décision n°02/23 du 16 janvier 2023

- Décision modificative à la décision n°20/17 pour les stages sportifs et culturels

Décision n°03/2023 du 20 janvier 2023

- Revalorisation des redevances perçues par la régie de recettes « services aux usagers » pour les activités scolaires et périscolaires avec et sans hébergement

Décision n°04/2023 du 20 janvier 2023

- Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la gestion d'un réseau de communications électroniques

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

PREND ACTE du compte rendu du Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 8 février 2023

La secrétaire de séance,
Christine FLECK



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 8 février 2023

Le Maire,
Jean-François ONETO



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	20
Absents :	15*
Pouvoirs :	11
Votants :	32
Convoqués le : 31 janvier 2023	
*Dont 2 élus arrivés en cours de séance	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le 8 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Frédéric MARCOUX, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAIK, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Béatrice LAINÉ, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Madame Isabelle DUPUIT, Madame Anne-Marie CADART, Madame Espérance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Virginie NOTTOLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Jean-Jacques TSANGA (démissionnaire).

POUVOIRS DE : Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Madame Isabelle DUPUIT	à	Monsieur Ziain TADJINE
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Madame Espérance AUDINEAU	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Indira GOKOUL	à	Madame Françoise MILLET
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-Claude DEBACKER
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Monsieur Paulo SALGADO LOPES
Madame Virginie NOTTOLA	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Béatrice LAINÉ
Monsieur Sylvain MONTAUSIER	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Il est à noter de la démission de Monsieur Jean-Jacques TSANGA, réceptionnée ce jour par les services municipaux.

* Il est à noter que Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR est arrivée avant le vote de la délibération n°1 (Approbation du zonage d'assainissement des eaux pluviales)

* Il est à noter que Madame Espérance AUDINEAU est arrivée avant le vote de la délibération n°2 (Rapport et débat d'orientation budgétaire 2022 – budget principal).